

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS470

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE 19

Compléter l'alinéa 11 par les mots :

« mentionnés à l'article L. 2325-53. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision